

Communiqué de presse
Pour publication immédiate

L'ANEL comparait demain devant le comité législatif CC11

Montréal, le 27 février 2012 – L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) se présentera devant le comité parlementaire chargé du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, le mardi 28 février 2012 à 10 h 15. L'ANEL sera représentée par la présidente de son comité sur le droit d'auteur, Madame Aline Côté (Éditions Berger), et le vice-président de l'Association, section de l'édition scolaire, scientifique et technique, Monsieur Jean Bouchard (Groupe Modulo). La comparution se tiendra dans la pièce 253-D de l'Édifice du Centre sur la colline parlementaire à Ottawa.

La comparution sera l'occasion pour l'ANEL de défendre une nouvelle fois le droit d'auteur, véritable pierre d'assise des industries culturelles. Selon l'ANEL, si le Canada fait œuvre utile en modifiant sa législation pour enfin être en mesure de ratifier les traités de l'OMPI de 1997, les efforts du gouvernement canadien sont incomplets et le C-11 demeure en décalage par rapport aux législations internationales. L'ANEL considère qu'avec le C-11, le gouvernement met à mal les fondements mêmes de l'industrie du livre, la plus importante industrie culturelle au pays.

Créée en 1992 et regroupant une centaine de maisons d'édition littéraire, culturelle, générale et scolaire de langue française, l'Association nationale des éditeurs de livres prône la liberté d'expression, le respect du droit d'auteur et l'accès universel au livre comme support de la connaissance et outil d'apprentissage. L'ANEL est l'organisme de représentation de l'édition de langue française dans le milieu culturel et auprès des instances politiques.

- 30 -

Source :
Sylvie Bellemare, chargée de communication
ANEL
514 273-8130, pose 231
sbellemare@anel.qc.ca